

Groupe de Travail Coopératif

Archivage numérique

Compte rendu des séances de travail des 28 mai à Bobigny et du 1er juillet à Paris

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunions				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

SOMMAIRE

1. Ordre du jour de la session du 28 mai 2008.....	3
2. Ordre du jour de la session du 1er juillet 2008.....	3
3. Cadre et contenu de la journée de travail du 28 mai 2008.....	3
3.1. Cadre de la journée de travail.....	3
3.2. Apport de l'expérience du département des YVELINES.....	4
3.3. Débats sur le périmètre du projet et amendements apportés à l'analyse fonctionnelle version 1.....	5
4. Plan d'action décidé à l'issue de la réunion du 28 mai 2008.....	6
5. Compte rendu du choix du GTC à l'issue des présentations effectuées lors de la session de travail du 1er juillet 2008.....	6
6. Plan d'action arrêté à l'issue du GTC du 1er juillet 2008.....	9

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT	
Objet	Compte rendu de réunions			
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le

1. Ordre du jour de la session du 28 mai 2008

- 9h00 : Accueil des participants
9h15 – 9h30 : Enoncé de l'ordre du jour et tour de table
9h30 – 10h00 : Expérience opérationnelle du CG 78 (par Jean-François Navarre)
10h00 – 12h15 : Lecture commentaire et amendements de l'analyse fonctionnelle v.1 de l'offre à bâtir
12h15 – 12h30 : Tour de table de conclusion
12h30 : Clôture

2. Ordre du jour de la session du 1er juillet 2008

- 10h00 : Accueil des participants
10h10 – 10h15 : Enoncé de l'ordre du jour et rappel des travaux précédents
10h15 – 10h45 : Présentation du logiciel MAARCH (société MAERIS)
11h30 – 12h15 : Présentation du logiciel FREEDOM (société ANAKEEN)
13h30 – 14h15 : Présentation du projet ARCHIVIS (société ALTERNANCE SOFT)
14h30 – 15h15 : Présentation du logiciel Archives Départementales des Yvelines
15h15 – 16h00 : Débats, évaluations et choix du GTC
16h00 : Enoncé du plan d'action futur
16h30 : Clôture

3. Cadre et contenu de la journée de travail du 28 mai 2008

3.1. Cadre de la journée de travail

M. Frédéric LOSSERAND rappelle tout d'abord la situation générale du projet et salut la participation des archivistes professionnels à cette session de travail, conformément à la décision prise lors du GTC précédent.

Le document d'analyse fonctionnelle version 1 est distribué à l'ensemble des participants et les deux objets principaux de la présente journée de travail sont présentés , à savoir :

- Découverte de l'expérience conduite depuis 2 années au sein du département des Yvelines, qui consiste en un transfert aux archives départementales des flux dématérialisés issus du contrôle de légalité (protocole ACTES) .
- Amélioration du document de référence fourni (analyse fonctionnelle archivage version 1) afin d'en préciser et en améliorer le contenu, notamment à la lumière de l'éclairage des archivistes présents.

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

- Définir les prochaines étapes et échéances du projet

Frédéric LOSSERAND précise que l'ADULLACT souhaite que la Direction des Archives de France, apporte également son éclairage sur le périmètre et les orientations du projet; Cet avis sera pris en compte dans les évolutions du document d'analyse fonctionnelle qui sera amélioré au fur et à mesure de l'avancée du projet.

A cette fin, une rencontre a été planifiée entre l'ADULLACT et Mme Françoise BANAT BERGER de la Direction des Archives de France, sous l'impulsion de M. Jean-Yves VERN du Syndicat MEGALIS BRETAGNE.

3.2. Apport de l'expérience du département des YVELINES

Le Conseil Général des Yvelines travaille depuis deux ans sur une plate-forme d'archivage électronique et un ensemble de spécification précisant son fonctionnement (convention d'archivage).

Ce projet a été mis en œuvre pour les actes du Conseil général en tant que collectivité puis a été étendue à certaines collectivités du département qui versent également aux archives départementales via une convention de dépôt.

Un logiciel a été développé pour assurer la gestion d'ensemble ; il s'appuie sur le protocole standard d'échange pour l'archivage et sur un travail de mise en correspondance des champs du standard et des métadonnées métiers. Les spécifications de l'ensemble ont été réalisées par les équipes du service informatique de la collectivité et d'agents des archives départementales.

La procédure concerne à ce jour que les données envoyés au contrôle de légalité (procédure ACTES) mais l'archivage est en cours d'extension à d'autres flux (marchés publics notamment);

La logique du traitement d'archivage est la suivante :

Une fois les flux acquittés par le MIAT et à l'issue d'un délai de 2 mois (délai légal de recours), ils sont automatiquement versés par le tiers de télé-transmission aux archives départementales.

La plate-forme d'archivage réceptionne les paquets d'archives et procède à une vérification "technique". Les archivistes départementaux effectuent alors un contrôle manuel des flux. Les paquets d'archive conformément à la convention d'archivage préalablement signée sont alors soumis à l'acceptation du directeur des AD. Cette acceptation vaut transfert de responsabilité dans la prise en charge des archives.

La décision est ensuite notifiée au service versant conformément au protocole standard d'échanges.

Le stockage à proprement parlé des données est alors réalisé: Les fichiers XML de métadonnées et les fichiers d'archive sont stockées indépendamment.

Les données elles mêmes sont stockées sur deux serveurs distincts, qui se trouvent sur deux sites distincts pour des raisons de sécurité.

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunions				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

Les archivistes habilités peuvent modifier certaines métadonnées métiers (communicabilité, DUA..).

3.3. Débats sur le périmètre du projet et amendements apportés à l'analyse fonctionnelle version 1

Suite à la description de l'expérience menée au sein du département des Yvelines, un débat s'ouvre sur le périmètre du projet.

La vision initiale du premier document d'analyse, qui comportait une double vision de l'archivage, à savoir celle d'une gestion documentaire et celle d'une gestion des documents archivés se précise :

Toute consonance «GED» du projet sera extraite du projet qui se focalisera sur l'archivage au sens transferts de documents aux archives.

La nécessité d'intégrer la fonctionnalité de saisie archivistique sur formulaire est confirmée par le GTC, même s'il peut être envisagé dans un premier temps de limiter l'application au transfert des flux dématérialisés qui sont considérés comme prioritaires et dont le transfert aux archives départementales peut aisément être modélisé et automatisé.

Une fonctionnalité de conversion de formats de documents doit également figurer parmi les fonctionnalités offertes par l'application; Au regard de la complexité du sujet, il est toutefois convenu de positionner le support de cette fonction dans un lot ultérieur de l'application à bâtir.

Au fur et à mesure de l'avancement des débats fonctionnels et des précisions apportées par l'ensemble des membres du Groupe de Travail, le périmètre du projet se dessine de plus en plus clairement : Il s'agit de se rapprocher le plus possible :

- du respect du standard d'échanges DAF/DGME
- du modèle OAIS

Frédéric LOSSERAND rappelle alors que le contenu des travaux réalisés par les Archives de France et la DGME, ont abouti à une spécifications quasi exhaustive de ce périmètre, en spécifiant le PSE (protocole standard d'échanges), qui consolide lui même un nombre considérables de travaux effectués au niveau national et international.

Ces préconisations ont été la base fonctionnelle du cahier des charges établi par la DAF dans le cadre du projet PILAE.

Le travail du groupe et donc le périmètre du projet va donc désormais se poursuivre comme suit :

- Capitaliser sur l'expérience des pilotes (département des Yvelines en particulier), s'agissant notamment sur la nécessaire correspondance établies entre les balises du standard d'échanges et les métadonnées métiers «collectivités»
- S'inspirer du modèle de PILAE dans les spécifications fonctionnelles du projet et en y intégrant les spécificités du contexte de gestion propre aux collectivités territoriales, qui présente bien évidemment des singularités par rapport à celui de l'administration centrale.

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

4. Plan d'action décidé à l'issue de la réunion du 28 mai 2008

Suite à cette session de travail, le plan d'action suivant a été arrêté :

- Intégration des amendements à l'analyse fonctionnelle v1 et formalisation d'une nouvelle analyse version 1.1 (à faire par l'ADULLACT, pour la prochaine réunion du GTC)
- Proposer une validation générale des travaux du GTC et de l'analyse par la Direction des Archives de France, à qui il sera proposé d'intégrer le GTC (à faire par l'ADULLACT dans le cadre de la prochaine rencontre avec la Direction des Archives de France organisée sous l'égide du syndicat MEGALIS Bretagne)
- D'identifier les potentielles solutions ou noyaux fonctionnels existants déposés sous licence libre, qui pourraient constituer les bases de l'application ciblée (à faire par l'ADULLACT pour la prochaine session du GTC)
- D'organiser une présentation de ces solutions au groupe et de proposer un scénario d'évolution quantifié (jours de développement, délais, coûts) des applications sources vers l'application ciblée.

5. Compte rendu du choix du GTC à l'issue des présentations effectuées lors de la session de travail du 1er juillet 2008

Après un tour de table et un énoncé de l'ordre du jour, Frédéric LOSSERAND rappelle aux collectivités venant d'intégrer le GTC, l'historique synthétique des travaux antérieurs.

La version 1.1 de l'analyse fonctionnelle a été préalablement transmise aux sociétés qui ont présenté leurs solutions, ainsi que d'autres publications issus de la DGME (spécifications du standard d'échanges en particulier), afin de leur permettre d'identifier les écarts fonctionnels éventuels avec leurs solutions, leur permettant ainsi de quantifier les développements à réaliser et de mettre en évidence les délais de disponibilité correspondants.

Un rappel des orientations et postulats majeurs du projet est effectué à l'intention de l'ensemble des structures présentant leurs solutions ainsi que les actions intervenues depuis le GTC du 28/05, à savoir:

Orientations et postulats :

- Application destinée aux services versants (tous types de collectivités) et aux archivistes
- Modèle de fonctionnement basé sur le PSE (DGME/DAF)
- Multi-contextes d'exploitation (autorisant les démarches mutualistes)
- Solution full Open Source (solutions propriétaires exclues de la démarche)
- Respect de la charte qualité ADULLACT et dépôt de l'application sur la forge ADULLACT

L'ADULLACT précise en outre qu'elle souhaiterait un «label» Archives de France sur la solution ciblée, avec idéalement association de la DAF dans les GTCs chargés de piloter la maintenance réglementaire et évolutive de l'application.

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunions				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

Actions effectuées depuis la dernière session du GTC :

- Analyse fonctionnelle v1.1 transmise à la DAF pour avis et commentaires (qui seront intégrés à la version 1.2 du document de référence)
- Accord de principe obtenu de la DAF pour participer aux prochaines sessions du GTC

Quatre solutions ont été présentées aux membres présents du GTC lors de la session de travail du 1 juillet :

- Une solution basée sur le logiciel **MAARCH** (logiciel existant et présenté à l'auditoire) et les adaptations permettant de permettre les échanges versants/archivistes en conformité au standard d'échanges (société **MAERIS**)
- Une solution basée sur le logiciel **FREEDOM** (logiciel existant et présenté à l'auditoire) et les adaptations permettant de permettre les échanges versants/archivistes en conformité au standard d'échanges (société **ANAKEEN**)
- Une solution basée sur le projet **ARCHIVIS** (projet en cours, réalisé à 33% , basé sur le standard d'échanges) et les développements résiduels restant à réaliser pour aboutir à une solution conforme à l'application ciblée (société **ALTERNANCE SOFT**)
- La solution développée et mise en œuvre par le **Conseil Général des Yvelines**, qui avait déclaré préalablement être disposé à déposer l'application sous licence libre en son état actuel mais en acceptant de se suivre le choix du GTC s'il devait se porter sur l'une ou l'autre des solutions présentées.

Les auditions se sont déroulées selon le planning défini préalablement, permettant à chaque structure de présenter sa solution dans des conditions d'égalité (il est à noter à cet égard que M. Jean-François Navarre du Conseil Général des Yvelines n'a participé à aucune des trois autres présentations effectuées); Un temps de présentation de 45 minutes a été donné à chaque structure présentant son logiciel.

Les présentations effectuées ont mis en évidence une bonne qualité générale des logiciels et des projets présentés, alors même que des différences sensibles sur la nature des solutions présentées ont pu être notées par l'auditoire (approche fonctionnelle, plate-formes techniques, approche métiers et expériences antérieures sur des sujets limitrophes).

A l'issue des présentations, un débat fonctionnel a eu lieu. Chaque collectivité présente s'est exprimée, au regard de l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- plate-forme technique
- approche fonctionnelle générale
- expérience et compréhension du sujet
- fonctionnalités existantes
- fonctionnalités restant à développer
- disponibilité de la solution
- délais associés aux fonctionnalités à développer
- charges et coûts associés liés aux développements restant à réaliser

Aucune des solutions présentées ne répondait en l'état intégralement au périmètre de l'application ciblée. Un consensus s'est néanmoins établi autour de la solution présentée par le **Conseil Général des Yvelines**, qui présente, aux yeux des membres du GTC, les avantages suivants :

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le	

- solution existante, opérationnelle et disponible immédiatement (sous réserve de dépôt préalable sur la forge ADULLACT)
- solution basée sur le standard d'échanges pour l'archivage
- solution ergonomiquement simple et ciblée spécifiquement sur le contexte de l'archivage à force probante en environnement collectivité territoriale
- solution permettant d'identifier précisément les écarts fonctionnels au regard du projet d'ensemble, facilitant ainsi l'établissement de la feuille de route des évolutions à apporter ainsi que la lisibilité de l'allotissement du projet, qui peut être résumé comme suit :

Lot N ° 1 :

Implémentation du PSE sur la base de flux issus dont le versement peut être automatisé (flux issus d'un TDT)

Services conformes au modèle OAIS/DGME/DAF (versement, stockage, restitution)

Authentification et horodatage des transactions

Confidentialité et administration multi-collectivités

Signature électronique des bordereaux de versement (métadonnées métiers archives)

Lot N ° 2 :

Constitution interactive d'archives (avec renseignement des données descriptives par formulaires.)

Fonctions de communication (services versants, services publiques d'archives, public...)

Lot N° 3 :

Fonction de conversion de documents.

Les prochains GTC devront donc définir les modalités de mise aux normes (charte qualité ADULLACT) de l'existant et déterminer les modalités pratiques des développements complémentaires à apporter ainsi que les modalités de maintenance ultérieure.

Ils devront également permettre de définir le modèle de contribution à mettre en œuvre (le planning tendu de la session n'ayant permis que le survol de ce point).

L'ADULLACT précise néanmoins que la modélisation UML de l'application n'est que partielle et qu'en l'état, l'application ne permettra pas forcément une maintenance aisée.

Sur le plan technique, l'application est basé sur un développement en PHP pur (sans utilisation d'un Framework).

Sujet	Archivage numérique	Rédacteur	ADULLACT	
Objet	Compte rendu de réunions			
Date	28 mai et 1er juillet 2008	Statut	A valider	Diffusé le

6. Plan d'action arrêté à l'issue du GTC du 1er juillet 2008

Suite à cette session de travail, le plan d'action suivant est arrêté :

- Produire la version 1.2 de l'analyse fonctionnelle (charge ADULLACT et DAF pour validation)
- Publier les travaux du GTC (charge ADULLACT)
- Mettre l'application choisie en version actuelle en zone de démonstration sur la forge ADULLACT, afin de permettre sa découverte par les collectivités qui le souhaiteraient (charge ADULLACT en liaison avec le Conseil Général des Yvelines).
- Planification d'une nouvelle session du GTC archivage pour septembre 2008, en présence de la Direction des Archives de France, afin de définir la feuille de route de l'application, le plan de contribution et les modalités de maintenance (en liaison avec la coopérative ADULLACT Projet, son réseau et les Archives de France dont la participation est vivement souhaitée).